PETITION

HALTE AU PILLAGE du CORAIL ROUGE sur la COTE VERMEILLE

Un arrêté du Préfet de la région PACA, en date du 24.12.2009, autorise pendant deux ans la pêche professionnelle du corail rouge dans les eaux du département des Pyrénées-Orientales du 1er mai au 30 septembre 2010

Cette activité **très lucrative et destructrice**, réglementée à 50 kg par an et par pêcheur suscite l'indignation légitime de la population et des associations environnementales.

Des arguments scientifiques et patrimoniaux justifient largement que l'Etat prenne enfin des mesures urgentes pour arrêter l'exploitation de cette espèce emblématique, menacée de disparition sur nos côtes catalanes.

Les signataires exigent l'arrêt définitif de cette pêche

Comité de la Conservation de la Nature des P.O (CCNPO)- L'Association des Amis de la Mer et des Eaux (ASAME)-Greenpeace 66 l'Association de la Protection de l'Anse de Peyrefite (l'APAP.)

Les pétitions doivent être adressées à Mme A-M LLAMBRICH, CCN-PO,
90 bis, av. du Puig del Mas, 66650 Banyuls-sur-mer

NOM PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE